

INFOS PALESTINE

BULLETIN DE LA PLATEFORME DES ONG FRANÇAISES POUR LA PALESTINE

La Plateforme des ONG françaises pour la Palestine, créée en 1993, est un regroupement de 43 organisations de solidarité internationale engagées en faveur d'une paix juste et durable entre les peuples palestinien et israélien. La Plateforme oeuvre en ce sens en soutenant les revendications de ses partenaires palestiniens et israéliens. Le bulletin de la Plateforme est réalisé grâce au soutien du ministère des Affaires étrangères et de la réserve parlementaire du Sénat.

ÉDITO

Le "plan Kerry": un "plan de paix" au parrain impartial ?

Entre les soubresauts des mutations dans plusieurs pays arabes et l'impasse cauchemardesque en Syrie, la question de Palestine a quitté le premier plan des préoccupations des politiques et des médias. Pourtant de nouvelles discussions sont en cours entre Palestiniens et Israéliens, sous l'égide de l'administration Obama qui dit indispensable d'aboutir rapidement. On sait qu'une négociation honnête se fait dans un rapport de force complexe entre protagonistes égaux, et non dans un rapport "pot de terre contre pot de fer". Telle est pourtant la situation au Proche-Orient, entre un Etat fort, militarisé et conquérant, et un peuple toujours en mal d'Etat et de reconnaissance internationale complète. La négociation ne peut aboutir. Intervient alors un parrain. Là encore, pour aboutir, ce tiers doit être impartial, baser sa tutelle sur des principes imparables, reconnus pas tous, tels le droit international et les résolutions des Nations unies.

Or les Etats-Unis sont des alliés affichés et constants des gouvernements israéliens. Les divergences qui se glissent parfois entre eux sont mineures au regard des intérêts géostratégiques et économiques qui les lient. Les pressions réciproques entre fidèle protecteur et protégé parfois mal aimé n'entament en rien le soutien et "l'amitié indéfectible" des Etats-Unis envers Israël. En témoigne le récent vote du budget au Congrès qui voit une forte augmentation de l'aide à Israël: \$284 millions pour un système de défense officiellement conjoint, en plus des quelques \$ 3 milliards annuels. J. Kerry, lui, a rencontré les dirigeants israéliens à Jérusalem et non à Tel-Aviv, capitale officielle d'Israël, alors que la question de Jérusalem est un enjeu majeur. En 2010, après de longues négociations bilatérales infructueuses, la partie palestinienne a décidé d'y mettre un terme, la colonisation à Jérusalem-Est ou dans la Vallée



(sources : wikipedia, Flickr, wikipedia)

du Jourdain continuant à un rythme intensif. Mais en juillet 2013, sous pression internationale, les Palestiniens ont accepté de reprendre contact avec le gouvernement Netanyahu, avec Kerry aux commandes. Neuf mois prévus, que les Etats-Unis veulent maintenant prolonger, pour un accord cadre permettant d'aller vers un accord global pour la fin 2014, qui est l'objectif de M. Obama. Mais la partie israélienne poursuivant sa politique de colonisation accélérée – sans compter toutes les violences de l'occupation et le siège de la bande de Gaza, les négociateurs palestiniens ont voulu se retirer. Le président palestinien ne l'a pas accepté, qui a rencontré J. Kerry à plusieurs reprises.

Que propose l'administration Obama?

Essentiellement ce que demande le gouvernement israélien: un Etat-nation en Israël pour les juifs, dont les frontières ne seraient toujours pas définies, et dont la capitale serait Jérusalem. Fin du retour pour les réfugiés palestiniens et possibilité d'une politique israélienne expansion-

niste. Pour les Palestiniens, un Etat-nation démilitarisé dans ce qui resterait de la Cisjordanie, avec pour capitale une banlieue de Jérusalem. Des échanges de terre auraient lieu, permettant d'inclure une quinzaine de colonies au territoire israélien actuel. La vallée du Jourdain, dont le très fort potentiel agricole est aujourd'hui confisqué aux Palestiniens qui y vivent, resterait sous contrôle militaire israélien pour une période indéfinie. Inacceptable, ont dit les Palestiniens. L'Autorité palestinienne, qui a déjà fait beaucoup de concessions au fil du temps et de ces derniers mois, ce que lui reprochent le Hamas, les partis de gauche et une large proportion de la population, exige l'application du droit international, des résolutions des Nations unies et de l'Initiative de paix arabe de 2001: l'Etat de Palestine sur les lignes d'avant 1967 avec Jérusalem-Est pour capitale. Demander plus aux Palestiniens serait une négociation du droit international auquel souscrivent tous les acteurs, une grossière mascarade qu'un parrain impartial ne peut cautionner. ■

Les lignes directrices – l'UE rappelle sa position en faveur du droit, mais doit l'appliquer à toutes ses relations avec Israël

L'UE a réaffirmé le caractère illégal des colonies israéliennes en Territoire palestinien occupé notamment en les excluant de ses subventions, prix ou instruments financiers. L'adoption de lignes directrices relatives à un étiquetage différencié des produits des colonies est en réflexion et renforcerait la mise en conformité de l'UE avec ses propres principes de respect du droit international.

L'UE doit garantir l'application pleine et entière des lignes directrices relatives aux subventions, prix ou instruments financiers...

En juillet 2013, la Commission européenne a adopté des lignes directrices définissant des critères d'éligibilité à l'obtention de subventions, prix ou instruments financiers excluant les "entités israéliennes établies dans les territoires occupés par Israël en juin 1967 [et les] activités qu'elles y déploient"^[1].

L'application de ces lignes directrices a été l'enjeu de négociations intenses entre l'UE et Israël notamment pour la participation d'Israël au programme européen d'aide à la recherche Horizon 2020 (2014-2020). Israël est le seul pays non membre de l'UE à être intégré à ce programme. Dans ce cadre, une aide d'un montant de 70 milliards d'euros lui sera allouée. Israël craignait que l'application des lignes directrices ne lui retire 40% de la somme promise^[2], mais surtout que cela concrétise la position de l'UE reconnaissant les colonies israéliennes en Cisjordanie et l'occupation des territoires conquis en 1967 comme contraires au droit international.

A ce titre, le gouvernement israélien conditionnait sa participation à Horizon 2020 à la non-application de la clause territoriale définie par les lignes directrices de juillet 2013, mais a finalement accepté les critères d'éligibilité définis par l'UE tout en prévoyant d'ajouter en annexes de l'accord sa non-reconnaissance des nouvelles lignes directrices européennes^[3]... une position bancal qui témoigne de la dépendance d'Israël à l'égard de la coopération avec l'UE et du poids que peut apporter cette dernière contre l'impunité d'Israël et en faveur du droit international.

Les lignes directrices ont été appliquées dans le cadre du programme européen de recherche et développement "Horizon 2020"^[4] bien que la publication d'un Protocole d'entente (Memorandum of Understanding)^[5] se fasse toujours attendre. Dans un souci de cohérence avec son engagement pour le respect du droit international, l'UE ne doit pas fléchir à ce niveau.



Mur et colonie en Cisjordanie (© Rézeq Faraj)

... mais l'UE doit également faire preuve de cohérence en adoptant des lignes directrices relatives à l'étiquetage différencié des produits des colonies.

Le rôle de l'UE en ce sens marque une volonté politique pour un règlement du conflit israélo-palestinien car il est question de son propre respect du droit international. En effet comme le rappelle l'avis consultatif de la Cour internationale de justice du 9 juillet 2004 relatif au mur et aux colonies israéliennes établis en Territoire palestinien occupé par la puissance occupante, les Etats tiers violent leurs propres obligations envers le droit international s'ils prêtent aide ou assistance au maintien d'une situation reconnue comme contraire au droit international^[6]. Bien qu'elle condamne les colonies, l'UE continue de commercer avec elles : le volume des importations de l'UE en provenance des colonies est de 300 millions de dollars par an^[7]. De plus, l'UE accepte que les produits issus des colonies soient importés avec comme origine déclarée "Israël", ce qui constitue une fraude sur la provenance et, partant, une tromperie possible du consommateur.

Les recommandations sur les relations commerciales et financières des entreprises avec les colonies sont prêtes, de même que les textes sur l'étiquetage des produits des colonies. Leur publication est remise à plus tard sous prétexte qu'elle déstabiliserait les discussions de paix en cours alors même que ces recommandations pourraient être un moyen de pression pour inciter Israël à se conformer au droit international. ■

[1] Lignes directrices référence 2013/C 205/05

[2] Cordis News, "Israel will take part in Horizon 2020", 2 décembre 2013

[3] Ibid

[4] Comme le rappelle la Commission en réponse à la question parlementaire E-010920-13 du 25 septembre 2013 et à la question parlementaire E-013106-13 du 4 février 2014

[5] Définissant dans quelle mesure les lignes directrices seront appliquées à Horizon 2020

[6] Al-Haq, "Legal Memorandum on State Responsibility in Relation to Israel's Illegal Settlement Enterprise", 16 juillet 2012

[7] Al-Haq, "Legal Memorandum on State Responsibility in Relation to Israel's Illegal Settlement Enterprise", 16 juillet 2012.

Bande de Gaza : 7 ans de blocus, l'Europe doit agir

Gaza subit, depuis 2006, un blocus implacable, cruel et inhumain. De nombreuses associations de solidarité et de défense des Droits de l'Homme, en particulier les membres de la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine, alertent régulièrement les pouvoirs publics français et les autorités européennes sur cette situation dramatique. A ce jour, leurs proclamations de principe et condamnations sans réserve restent malheureusement verbales et sans effet.

1,7 million de Palestiniens tentent de survivre dans cette minuscule enclave de 50 km de long et 7 km de large totalement cadenasée par un blocus maritime, aérien et terrestre quasi hermétique ; les déplacements des personnes et des biens dépendent de la volonté israélienne – et égyptienne au Sud – et les permis de sortie même pour raison impérieuse, ne sont accordés qu'au comptegoutte. Depuis la destruction de la plupart

des tunnels vers l'Egypte en 2013, les pénuries se sont considérablement aggravées, aussi bien pour les carburants, les matériaux de construction que pour les produits alimentaires. Selon l'ONU, 54 % des Gazaouis sont dans un état d'insécurité alimentaire et 75 % dépendent de l'aide humanitaire. Les ressources en eau très insuffisantes sont en grande partie impropres à la consommation. L'armée israélienne interdit aux agriculteurs d'accéder à un tiers de leurs terres, les pêcheurs voient leurs zones de pêche réduites de 85 %, l'activité économique est étouffée. Le blocus de la bande de Gaza, dans la mesure où il punit l'ensemble de ses habitants pour des crimes qu'ils n'ont pas commis, constitue une « punition collective » imposée en violation flagrante des obligations qui incombent à Israël en vertu du droit international humanitaire.

A ce blocus israélien illégal qui frappe la population civile s'ajoutent des attaques militaires récurrentes.

Dans un rapport sur l'impact humanitaire du blocus sur la population, les Nations unies soulignent que "Israël doit entièrement lever le blocus, afin de respecter ses obligations légales"^[1].

Pour être en cohérence avec leurs engagements internationaux et faire appliquer le droit international auquel elles adhèrent, l'UE et la France, qui ne manquent pas de moyens de pression, doivent prendre des mesures fortes pour mettre fin au blocus de la bande de Gaza et à l'impunité d'Israël ■

[1] Easing the Blockade: Assessing the Humanitarian Impact on the Population of the Gaza Strip - Bureau de coordination des Affaires humanitaires des Nations unies - Mars 2011

Yarmouk – double peine pour les réfugiés palestiniens



Le camp de Yarmouk le 24 février 2014 (© : UNRWA)

Yarmouk est un camp de réfugiés palestiniens situé à huit kilomètres au sud de Damas, en Syrie. Créé en 1957 par les autorités syriennes qui l'administrent, Yarmouk n'est pas officiellement reconnu par l'UNRWA^[1]. Avant 2011, le camp hébergeait environ 150 000 réfugiés palestiniens auxquels s'ajoutaient des Syriens, ainsi que des réfugiés irakiens venus en 2003, pour atteindre une population totale de 250 000 personnes. En décembre 2012, le conflit armé s'est étendu au camp avec l'arrivée de groupes rebelles

qui tentaient de renforcer leur position au sud et à l'est de la capitale. Depuis février 2013, le camp de Yarmouk est encerclé par l'armée syrienne^[2] qui impose un siège quasi-total depuis juillet 2013^[3]. Environ 18 000 Palestiniens sont actuellement piégés par les combats dans le camp de Yarmouk^[4]. Le 24 février, Filippo Grandi, Commissaire général de l'UNRWA a visité le camp et a pu constater à quel point les habitants du camp sont victimes directes et indirectes du conflit, pris en étau entre tirs et bombardements d'une

part, pénurie et famine d'autre part.^[5] Lors des premières négociations de Genève II, une levée partielle du siège a été obtenue. En application d'un accord passé avec des groupes palestiniens, les rebelles viennent de s'en retirer. Mais l'aide humanitaire reste inaccessible à la population^[6]. Le drame que vivent les habitants de Yarmouk révèle les conséquences des sanctions collectives imposées aux populations civiles mais aussi la complexité de la situation des Palestiniens en Syrie, pris à parti dans une guerre qui n'est pas la leur et dont ils paient les frais ■

[1] L'UNRWA (Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient) est l'organisme de l'ONU qui gère et administre les camps de réfugiés palestiniens au Proche-Orient et garantissant le statut particulier de réfugiés palestiniens aux réfugiés répondant à certains critères

[2] Starving to death in Syria's Yarmouk camp, Eric Reidy Al-Jazeera English, 29 janvier 2014

[3] UNRWA's Commissioner General firmly reiterates the need for unhindered humanitarian access after visiting Yarmouk Camp, UNRWA, 24 février 2014

[4] Syrie: l'ONU dénonce la situation dans le camp Yarmouk à Damas, Libération, 25 février 2014

[5] UNRWA's Commissioner General firmly reiterates the need for unhindered humanitarian access after visiting Yarmouk Camp, UNRWA, 24 février 2014

[6] L'enfer de Yarmouk, camp palestinien en Syrie, Valentina Napolitano, Orient XXI, 20 février 2014

Palestine Israël

Pour en finir avec
les idées reçues



➔ « Palestine/Israël : Pour en finir avec les idées reçues », la nouvelle brochure de la Plateforme Palestine

Quiconque est préoccupé par le respect du droit international et s'intéresse à la Palestine a été confronté à ce type d'affirmations :

- *“D'autres conflits existent dans le monde bien plus meurtriers que la situation dans les Territoires palestiniens...”*;
- *“Israël n'a pas d'autre choix que de riposter aux tirs de roquette...”*;
- *“Le Mur a fait diminuer les attentats...”*.

Être capable - en 14 points - de réaffirmer le droit face aux lieux communs, aux caricatures et aux préjugés sur le conflit israélo-palestinien, c'est ce que propose la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine avec la brochure « Palestine/Israël : Pour en finir avec les idées reçues ».

Directeur de publication : Claude Léostic - Comité de rédaction : Fanny Essayie Claude Léostic, AFPS, Cimade, LDH.

PLATEFORME DES ONG FRANÇAISES POUR LA PALESTINE 14, passage Dubail, 75010 Paris | Tel. : 01 40 36 41 46 | contact@plateforme-palestine.org | www.plateforme-palestine.org

MEMBRES : Amani, Artisans du Monde (Fédération), AFPS - Association France Palestine Solidarité, Association Internationale de Techniciens, Experts et Chercheurs, Association pour les jumelages entre les camps de réfugiés palestiniens et les villes françaises, URDIIP, Cedetim, Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active, Cimade, Collectif Interuniversitaire pour la Coopération avec les Universités Palestiniennes, Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement, Terre Solidaire, Comité de Bienfaisance et de Secours aux Palestiniens, Comité de Vigilance pour une Paix Réelle au Proche-Orient, Comité Gaza Jérusalem Méditerranée, Enfants Réseau Monde/ Services, Fédération Sportive et Gymnique du Travail, Génération Palestine, Jeunes d'Europe pour le Droit, la Paix et la Solidarité, Groupement des Retraités Educateurs Sans Frontières, Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen, Ligue Internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté, section française, Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples, Mouvement de la Paix, Mouvement International de la Réconciliation, Mouvement pour une Alternative Non violente, Pax Christi France, Secours Catholique, Caritas France, Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement, Terre des Hommes France, Union Juive Française pour la Paix

MEMBRES OBSERVATEURS : Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture, Afran Saurel - Association française de soutien aux réfugiés du Liban, Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme, Amnesty International France, Association "Pour Jérusalem", Centre de Recherche et d'Information pour le Développement, Collectif judéo-arabe et citoyen pour la Palestine, Coordination SUD, Fédération Nationale des Francas, Groupe d'Amitié Islamo-Chrétienne, Handicap International, Médecins du Monde - France, RITIMO - Réseau d'information pour le développement et la solidarité internationale, Tiens, voilà encore autre chose